



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

contractuels

Question écrite n° 104254

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la durée des contrats de sages-femmes exerçant dans les hôpitaux publics. À l'heure actuelle, les contrats dont bénéficient ces sages-femmes sont des contrats établis de trois mois en trois mois ou de six mois en six mois jusqu'à une durée maximale de six ans. Cette situation empêche donc les sages-femmes de prendre un logement ou de souscrire un crédit. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître s'il envisage de modifier la durée de ces contrats.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 104254

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 avril 2011, page 3313

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)